



Dossier de participation

Appel d'offres Nettoyage des locaux pour le site d'Handicap
International

REF : NetTonkin 0626

JUIN 2026



Table des matières

1. Identification de l'acheteur	2
2. Objectif de l'appel d'offres.....	2
3. Conditions générales & spécifiques	3
4. Planning de l'appel d'offre.....	4
5. Eligibilité et Obligations	5
➤ Sous-traitance.....	6
➤ Attestation de vigilance.....	6
6. Procédure de participation	6
➤ Dépôt des candidatures.....	6
➤ Visite des locaux.....	8
7. Critères de sélection des offres	8
8. Annulation de la procédure d'appel d'offres.....	9
9. Comment sera attribué le marché ?	9
ANNEXES :	11



1. Identification de l'acheteur

Nom : Fédération Handicap International, nom d'usage « Humanité & Inclusion » (marque déposée), association sans but lucratif régie par la loi française du 01 juillet 1901, fondée le 19 juillet 1982 et domiciliée au 138, avenue des Frères Lumière, 69008 Lyon.

Créée à Lyon en 1982, Handicap International (HI) est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale, qui intervient dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflit et de catastrophe.

Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, elle agit et témoigne pour répondre à leurs besoins essentiels, améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux.

Web site : www.hi.org

Contacts :

Personne responsable du marché : Responsable Achats

Personne gestionnaire de la prestation : Chef d'établissement

Personne chargée du suivi quotidien : Gestionnaire des Services généraux

2. Objectif de l'appel d'offres

Cet appel d'offres aura pour objectif l'étude d'offres compétitives concernant le **nettoyage des locaux pour le site d'Handicap International situé au 24 bis rue du Tonkin, 69100 Villeurbanne**.

L'objectif du présent appel d'offre est de contractualiser un contrat cadre avec obligations de résultats indispensables pour l'environnement de travail des collaborateurs de Handicap International. Ce contrat sera valable trois (3) ans ferme avec possible reconduction de deux (2) fois un (1) an par avenant.



3. Conditions générales & spécifiques

Générales :

En soumettant une offre, le soumissionnaire accepte sans aucune restriction la totalité des conditions spécifiques et générales de ce cahier des charges comme étant la seule base de cette procédure de passation de marché, quelles que soient ses propres conditions, auxquelles il renonce par la présente.

Les soumissionnaires doivent examiner attentivement et respecter toutes les instructions, formulaires, clauses et spécifications mentionnés dans ce dossier d'appel d'offres.

La soumission d'une offre ne contenant pas toutes les informations et documents demandés avant la date limite indiquée pourra entraîner le refus de l'offre en question.

Spécifiques :

Le contrat sera signé pour une durée initiale de 3 ans. A ce terme, le contrat prendra fin sans qu'il y ait la nécessité pour HI de réaliser toute forme de dénonciation.

L'ensemble de la prestation devra être opérationnel : 30/11/2026 (sous réserve de livraison à date du bâtiment).

Les conditions de paiement sont de 100% par virement bancaire à 30 jours fin de mois à compter de la réception de la facture & de la validation du dernier livrable par le référent.

Les prix seront fermes et non révisables pour la durée du contrat.



4. Planning de l'appel d'offre

Ce planning peut être librement modifié par l'organisation en fonction des contraintes rencontrées, les soumissionnaires seront informés en conséquence

Etape	Date limite
Date de diffusion de l'appel d'offres	23/06/2026
Réception par HI des demandes de précisions de la part des soumissionnaires	Jusqu'au 08/07/2026
Diffusion des réponses, adressées à tous les soumissionnaires	09/07/2026
Réception des offres des soumissionnaires	28/08/2026 17H heure française
Demande de précisions de HI aux soumissionnaires ¹	03/09/2026
Réponse aux demandes de précisions	08/09/2026 midi
Phase de soutenance si nécessaire*	Mi-Septembre 2026
Attribution du marché	Début Octobre 2026
Début de contractualisation	30 Novembre 2026

La date de début de prestation fixée au 30/11/2026 correspond à la date d'emménagement dans les locaux, il s'agira donc d'un nettoyage après déménagement à faire dans la journée. Nettoyage des sols, des surfaces de contact, des bureaux, des sanitaires, de tous les espaces pour prévoir l'arrivée des salariés le 01/12/2026.

¹ Dans un souci de transparence et d'égalité de traitement, le comité d'évaluation peut demander aux soumissionnaires, par écrit, d'apporter sous 48 heures des clarifications concernant leur offre, sans qu'ils puissent pour autant la modifier. Aucune de ces demandes de clarifications ne doit viser à corriger d'éventuelles erreurs initiales ou des manquements affectant la performance du contrat ou faussant la compétition.



5. Eligibilité et Obligations

Toute personne physique ou morale de toutes nationalités est éligible pour candidater. Cependant, certains critères seront motifs d'exclusion de candidature.

Critères d'exclusion :

Les candidats ou soumissionnaires ne devront répondre à aucun des cas suivants :

- Être en état ou faire l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de redressement judiciaire ou de concordat préventif, de cessation d'activité, ou se trouver dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature prévue dans les législations ou réglementations nationales.
- Faire l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement ayant autorité de chose jugée pour tout délit affectant leur moralité professionnelle.
- Avoir commis une faute professionnelle grave constatée par tout moyen que le pouvoir adjudicateur peut justifier.
- Ne pas avoir rempli leurs obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou leurs obligations relatives au paiement de leurs impôts selon les dispositions légales du pays où ils sont établis ou celles du pays du pouvoir adjudicateur ou encore celles du pays où le marché doit s'exécuter.
- Avoir fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou toute autre activité illégale préjudiciable aux intérêts financiers des Communautés.
- Suite à la procédure de passation d'un autre marché ou de la procédure d'octroi d'une subvention financée par le budget communautaire, avoir été déclaré en défaut grave d'exécution en raison du non-respect de leurs obligations contractuelles.

Les marchés ne sont pas attribués aux candidats ou aux soumissionnaires qui, pendant la procédure de passation de marchés :

- se trouvent en situation de conflit d'intérêt
- se sont rendus coupables de fausses déclarations en fournissant les renseignements exigés par l'organisation humanitaire pour leur participation au marché ou n'ont pas fourni ces renseignements.

En retournant les présentes instructions de participation paraphées et signées, les soumissionnaires affirment qu'ils ne sont pas dans une ou plusieurs des situations mentionnées ci-dessus et consentent à faire parvenir à Handicap International, dans les sept (7) jours calendaires suivant la réception de la requête d'Handicap International, tout document additionnel que Handicap International jugera nécessaire pour assurer ses vérifications



➤ Sous-traitance

Le prestataire, s'il fait appel à des entreprises en sous-traitance, s'engage vis-à-vis d'Handicap International à :

- Lui communiquer la liste des prestations ou des services qu'il envisage de sous-traiter
- Obtenir son accord formel sur le choix des sous-traitants pressentis
- Obtenir son agrément sur les conditions de paiement de ces sous-traitants
- Lui communiquer les contrats avec les sous-traitants sur simple demande

➤ Attestation de vigilance

Au moment de la conclusion du contrat, puis tous les 6 mois, le prestataire devra fournir à Handicap International une attestation de vigilance, qu'il récupérera auprès de l'URSSAF.

6. Procédure de participation

Le dossier d'appel d'offres est constitué des documents suivants :

- le présent dossier de participation
- un formulaire de candidature (annexe A)
- le cahier des charges (annexe B) et ses annexes :
 - annexe 1 : Tableau des fréquences de nettoyage
 - annexe 2 : Tableaux de matrice des prix
 - annexe 3 : Plans du bâtiment
 - annexe 4 : Photos des équipements
 - annexe 5 : Fiches techniques des sols

➤ Dépôt des candidatures

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur offre par mail.

- L'objet du mail stipulera : « Nom de l'entreprise » / Réponse à l'AO : NetTonkin 0626
- À l'adresse suivante : procurement@hi.org
- Avant la date limite mentionnée au point 4 « Réception des offres des soumissionnaires »
- Les documents suivants :



L'offre technique et financière, remplie dans l'annexe 2, incluant la fiche de contrôle qualité du site.

Le présent dossier de participation ainsi que le Cahier des Charges datés, paraphés et signés.

Le formulaire de candidature (annexe B) renseigné et signé avec les documents requis (les bilans comptables et comptes de résultats certifiés doivent être obligatoirement fournis)

2 formulaires à compléter, une fois les documents contractuels ainsi que nos politiques institutionnelles lus : <https://www.hi.org/fr/formulaire-fournisseurs>

- Le Formulaire d'acceptation des règles de contractualisation HI
- La Déclaration d'absence de conflits d'intérêts

Un extrait K-Bis de moins de 6 mois

Attestation de vigilance de l'URSSAF

La liste des employés étrangers soumis à autorisation de travail

Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle.

Les entreprises sont invitées à transmettre leur meilleure proposition technique et commerciale en respectant impérativement les obligations et le modèle de présentation tels qu'ils sont définis ci-après. Toute offre ne respectant pas les exigences ci-dessous sera rejetée.

Langue : tous les documents écrits seront rédigés en français.

Unité monétaire : tous les prix devront être exprimés en euro, hors taxe. La TVA et le montant TTC devront être précisés.

Validité de l'offre : les offres des soumissionnaires doivent être valables six (6) mois calendaires à compter de la date limite de réception des offres.

Modification ou retrait des offres : Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leur offre par une notification écrite avant la date limite de soumission des offres. Aucune offre ne pourra être modifiée après cette date. Les retraits seront fermes et définitifs et mettront fin à toute participation à la procédure d'appel d'offres.

Coûts de préparation des offres : Aucun des frais engagés par le soumissionnaire pour préparer et soumettre son offre n'est remboursable. Tous ces coûts seront uniquement à sa charge.



➤ Visite des locaux

Le bâtiment étant en construction, aucune visite du site ne pourra avoir lieu. Des plans, des visuels et les caractéristiques des équipements sont disponibles en pièces jointes.

7. Critères de sélection des offres

Les offres seront sélectionnées selon les informations contenues dans le formulaire de candidature et les documents à joindre. Chaque soumissionnaire peut également inclure tous les documents qu'il souhaite.

Les critères de sélection seront les suivants :

- Qualité de la réponse
- Compréhension de nos besoins/exigences
- Détail du suivi de la prestation et des non-conformités
- Critères RSE
- Rapport qualité/prix

Handicap International se réserve le droit de négocier, d'accepter ou de rejeter toute proposition ou cotation à son entière discrétion et de poursuivre le dialogue compétitif pour toute réponse qu'il considère comme avantageuse. Handicap International n'est pas tenu d'accepter les prix les plus bas ni aucune proposition. Aucune proposition ne pourra être modifiée une fois passée la date de clôture de l'appel d'offres.

Handicap International se réserve le droit d'établir une liste de fournisseurs présélectionnés. Des discussions plus poussées ainsi qu'un dialogue compétitif pourront ensuite être menés avec les fournisseurs présélectionnés.

L'évaluation des offres sera effectuée à Lyon, par un comité d'évaluation composé de représentants d'Handicap International.

Dans un souci de transparence et d'égalité de traitement, le comité d'évaluation peut demander aux soumissionnaires, par écrit, d'apporter sous 48 heures des clarifications concernant leur offre, sans qu'ils puissent pour autant la modifier. Aucune de ces demandes de clarifications ne doit viser à corriger d'éventuelles erreurs initiales ou des manquements affectant la performance du contrat ou faussant la compétition.



Tout soumissionnaire qui tenterait d'influencer le comité d'évaluation dans le processus d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres, d'obtenir des informations sur l'avancement du processus ou d'influencer Handicap International dans sa décision concernant l'attribution du contrat verrait son offre immédiatement rejetée. Aucune excuse ne sera acceptée pour les soumissions d'offres tardives. Les offres qui arriveront trop tard seront rejetées sans être évaluées.

8. Annulation de la procédure d'appel d'offres

En cas d'annulation d'une procédure d'appel d'offres, les soumissionnaires en seront informés par Handicap International.

Une annulation peut se produire quand :

1. La procédure d'appel d'offres a été infructueuse, à savoir quand Handicap International n'a reçu aucune offre valide ou financièrement viable, voire aucune réponse du tout ;
2. Les paramètres économiques ou techniques du projet ont été fondamentalement modifiés ;
3. Des circonstances exceptionnelles ou un cas de force majeure rendent impossible l'exécution normale du projet ;
4. Toutes les offres techniquement conformes dépassent le budget disponible ;
5. Des irrégularités se sont produites dans la procédure, en particulier lorsque celles-ci ont empêché une concurrence loyale.

Handicap International ne pourra en aucun cas être passible de dommages et intérêts, de quelque nature qu'ils soient (en particulier les dommages et intérêts pour perte de profits en cas d'annulation d'un appel d'offres), même si Handicap International a été prévenu de la possibilité de dommages et intérêts.

La publication d'un avis d'achat n'engage pas Handicap International à mettre en application le programme ou le projet annoncé.

9. Comment sera attribué le marché ?

Le contrat sera attribué à l'offre qui sera à la fois conforme techniquement et administrativement et la plus avantageuse sur le plan économique, si l'on tient compte de la qualité des services offerts, du prix de l'offre et coût total d'acquisition. Handicap International privilégiera les offres des fournisseurs s'engageant sur un tarif fixe pour toute la durée du contrat (matériel + main d'œuvre).



Date :

Lieu :

Nom :

Fonction :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » et cachet de l'entreprise



ANNEXES :

Annexe A : Formulaire de candidature



Formulaire%20de%20
0candidature_.xlsx

annexe B : cahier des charges



Cahier des
charges_nettoyage.pdf

Les annexes se trouvent dans le fichier .zip

- annexe 1 : Tableau des fréquences de nettoyage
- annexe 2 : Tableaux de matrice des prix
- annexe 3 : Plans du bâtiment
- annexe 4 : Photos des équipements
- annexe 5 : Fiches techniques des sols